

Obligation de conservation : protégez vos clients, vos employés et votre entreprise

Vous savez que vos clients et votre entreprise respectent les directives appropriées et les réglementations (FRCP, FINRA, HIPAA, entre autres). La question est la suivante : pourriez-vous le prouver en cas de poursuite à votre ou à leur encontre ?

Considérations en matière d'archivage pour les cabinets juridiques :

Il est essentiel d'agir rapidement. À quelle vitesse pouvez-vous accéder aux preuves et les présenter ? Votre solution eDiscovery prendra-t-elle quelques secondes ou plusieurs jours ? Est-ce que vous (ou vos clients) archivez correctement toutes vos communications électroniques ? Une stratégie a-t-elle été mise en place ? Vos clients ou votre cabinet se conforment-ils à cette stratégie ? Que feriez-vous si des fichiers étaient accidentellement supprimés ? Pourriez-vous facilement les récupérer pour prouver que tout était bien conforme ?

Il est essentiel d'agir rapidement. À quelle vitesse pouvez-vous accéder aux preuves et les présenter ? Votre solution eDiscovery prendra-t-elle quelques secondes ou plusieurs jours ? Est-ce que vous (ou vos clients) archivez correctement toutes vos communications électroniques ? Une stratégie a-t-elle été mise en place ? Vos clients ou votre cabinet se conforment-ils à cette stratégie ? Que feriez-vous si des fichiers étaient accidentellement supprimés ? Pourriez-vous facilement les récupérer pour prouver que tout était bien conforme ?

Votre obligation de conserver toutes les informations stockées électroniquement (ISE)

Selon les règles FRCP (Federal Rules of Civil Procedure), les organisations sont tenues de conserver toutes les informations stockées électroniquement (ISE). « Les amendements des FRCP décrivent l'obligation de conserver les preuves potentielles lorsqu'un litige peut être raisonnablement anticipé. » Cela entraîne un ensemble unique de défis pour les organisations susceptibles d'être impliquées dans des litiges. Pour satisfaire cette obligation de conservation, les organisations doivent conserver leurs messages électroniques ainsi que toute autre communication électronique. Vous devez donc archiver ces données et être en mesure d'y accéder, d'y effectuer des recherches, de placer ces informations en conservation pour litige et de les publier rapidement et facilement. Dans le cas contraire, votre entreprise pourrait devoir faire face à des amendes, des sanctions ou d'autres pénalités similaires.

Mise à jour importante datant de décembre 2015

Une nouvelle version des règles FRCP est entrée en vigueur le 1er décembre 2015. La sous-section 37(e) remplace la sous-partie précédente dans son intégralité et présente un nouveau titre : « Failure to Preserve Electronically Stored Information » (Non-respect de l'obligation



de conservation des informations stockées électroniquement).

Outre cette modification de la règle précédente, la règle 37(e) s'accompagne de notes rédigées par le Comité consultatif qui appellent clairement les conseillers juridiques à conserver les informations stockées électroniquement des clients, mais aussi à «... se familiariser avec les systèmes d'information et de données numériques de leurs clients, notamment les réseaux sociaux, pour résoudre ces problèmes. » L'implication de cette nouvelle loi est claire : les preuves trouvées sur les réseaux sociaux ont au moins autant de poids que d'autres formes d'informations électroniques telles que les messages et documents électroniques. Lien vers le texte complet des FRCP : www.law.cornell.edu/rules/frcp/rule_37

Résumés d'affaires liées à l'obligation de conservation

Zubulake v. UBS Warburg LLC, 2004 U.S. Dist. LEXIS 13574, (S.D.N.Y. 2004) (Zubulake V) : cette affaire a souligné la responsabilité d'un conseiller juridique quant à la conservation d'éléments de preuve potentiellement pertinents. Ce jugement comprend certains des arguments les plus souvent cités dans le domaine de la découverte électronique et il a été rendu avant que les amendements de 2006 ne soient apportés aux règles FRCP.

Phillip M. Adams & Assoc., LLC v. Windbond Elecs. Corp., 2010 WL 3767318 (D. Utah, 16 septembre 2010) : dans cette affaire, la cour a réaffirmé sa

Communiquez avec nous



position précédente quant à l'élément déclencheur de l'obligation de conservation de l'accusé, à savoir que « fin 1999, l'ensemble du secteur de la fabrication de matériel et de composants informatiques a été averti d'un litige potentiel relatif à des composants de disquettes défectueux dans une action de groupe médiatisée contre Toshiba ». En conséquence, comme l'accusé, MSI, n'a pas respecté son obligation de conservation, la cour a jugé que les sanctions étaient justifiées.

Viramontes v. U.S. Bancorp, No. 10-761, 2011 WL 291077 (N.D. Ill. 27 janvier 2011) : cette affaire rappelle que les entreprises sont tenues de conserver les informations stockées électroniquement (ISE) à des fins légales ou réglementaires uniquement lorsque l'obligation de conservation peut être raisonnablement anticipée. Comme pour les autres preuves, les ISE ne peuvent être détruites intentionnellement. Les entreprises ont l'obligation de conserver les ISE pertinentes.

« En tant qu'organisme gérant des services de santé, Health First fait constamment l'objet de procédures pour litige. Nous avons donc besoin de contrôler nos archives de façon plus centralisée. Retain a satisfait ce besoin et a permis de mettre les responsabilités en matière de découverte électronique directement entre les mains de l'équipe juridique de Health First. Retain offre des résultats instantanés à l'équipe juridique. »

DANIEL BRAY

Analyste en opérations système
Health First

Apple Inc. v. Samsung Electronics Co., LTD, Affaire n° : 11-1846 C LHK (PSG), Slip op. (N.D. Cal. 25 juillet 2012) : le sujet principal de cette affaire était la non-désactivation par l'accusé de la fonction de suppression automatique bimensuelle de son système de messagerie électronique propriétaire malgré l'obligation de conservation. Pour compliquer le tout, l'accusé n'avait pas effectué de suivi auprès de ses employés pour s'assurer qu'ils se conformaient à la mise en conservation pour litige. Il appartenait à chaque employé de sauvegarder les documents pertinents. À la suite de tous ces manquements, des messages électroniques importants ont été perdus. En conséquence, après avoir constaté que le demandeur avait été lésé par la spoliation de l'accusé, la cour a ordonné que le jury soit informé du fait que l'accusé n'avait pas su préserver les éléments de preuve et que les jurés pouvaient présumer que ces preuves étaient à la fois pertinentes et favorables au demandeur.

Soyez prêt

OpenText™ Retain protège vos clients, vos employés et la réputation de votre entreprise. Cette solution vous permet de gagner du temps et de l'argent. Elle vous permet d'étayer vos propos... Avec Retain, vous serez prêt pour tout litige ou enquête éventuel grâce à la conservation de toutes les données issues des messageries électroniques, des réseaux sociaux et des communications mobiles, et ce, dans une seule archive unifiée. Il est facile d'accéder à ces informations archivées, d'y faire des recherches et de les publier à l'aide des outils eDiscovery intégrés.

Protégez vos clients, vos employés et votre entreprise : ne prenez pas de risques, choisissez Retain.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

www.opentext.com